

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers :  
L'An Deux Mil Vingt Trois,  
Le 10 juillet à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 4 juillet s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

En exercice : 10  
Présents : 9  
Votants : 9

PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
Mme BORNET Monique, M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE  
Marylène, Mme Lysiane MANICOT, M. MORISSON Benoît, Mme PELON  
Amélie, M. PORTAL Olivier.

EXCUSÉS : M. RICHARD Arthur

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

Madame la Maire ouvre la séance à 18H36.

Assistait à la réunion, Madame DUBARD, secrétaire de mairie et Noah DEFFOND, stagiaire  
BTS GPN.

M. DEFFOND présente l'animation prévue le 15 juillet 2023 qui aura pour objectif de  
transmettre les différents outils permettant de détecter la présence d'animaux sur le territoire  
et de pouvoir les identifier.

Ensuite, les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19  
juin 2023 et signent la dernière page.

### **CESSION DES ANCIENNES TABLES DE LA SALLE DES FÊTES**

Madame le maire rappelle aux membres du conseil que la commune a décidé de céder les  
anciennes tables de la salle de la Boutonne, trop lourdes pour des manipulations régulières.

La commune a reçu plusieurs offres, dont une intéressante au prix de 50 € par table pour 7  
tables, soit un total de 350 €. Cette offre émane de M. et Mme ARRIVÉ, habitants de la  
commune.

**Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à  
huit voix pour et une voix contre :**

- **APPROUVE** la cession de 7 anciennes tables de la salle des fêtes pour un montant  
total de 350 €, ce qui représente la somme de 50 € par table ;
- **PRÉCISE** que les fonds récoltés seront affectés à l'entretien de la salle de la  
Boutonne ;
- **PRÉCISE** que les biens seront sortis de l'actif ;
- **AUTORISE** Madame le maire à signer les documents afférents.

Commentaires et interventions en séance :

*Le prix proposé est en dessous des espérances des membres du conseil, toutefois, ils n'ont pas reçu de meilleure offre. Cette somme permettra malgré tout de pouvoir entretenir la salle de la Boutonne.*

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER DE CHARENTE-MARITIME**

Madame le maire rappelle que le comité départemental de la Ligue Nationale contre le cancer est une association à but non lucratif qui a pour vocation, notamment, d'informer la population sur les risques liés au cancer, de financer la recherche dans ce domaine et d'apporter toute forme de soutien aux malades atteints de cancer et à leurs proches.

Elle indique que cette convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la mairie de Champdolent et le Comité 17 lors de l'évènement nommé « Marche rose pour octobre rose » organisé au profit de ce dernier.

**En conséquence, entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec le Comité de la Ligue Contre le Cancer de Charente-Maritime ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Commentaires et interventions en séance :

*Néant*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ➔ La proposition de don d'une parcelle cadastrée section ZH n°128 n'est pas acceptée par les élus. En effet, l'acceptation de cette parcelle dans le patrimoine demanderait un entretien supplémentaire et régulier peu compatible avec les mesures d'économie mises en place à Champdolent. Une réponse doit être transmise aux propriétaires.
- ➔ Madame le maire rappelle aux membres du conseil que les fouilles archéologiques se sont déroulées du 26 au 30 juin sur le terrain devant accueillir le lotissement. Des vestiges ont été trouvés et doivent être analysés pour datation. Le rapport de l'archéologue sera rédigé pour la fin août, voire début septembre. Il n'est pas certain que la commune puisse envisager de construction sur la totalité de la parcelle.
- ➔ Les élus font un point sur l'organisation du concert du 29 juillet. Il convient de prévoir l'installation d'affiches sur le bord des routes communales avec des panneaux bois. Il est prévu que les élus présents se retrouvent mercredi soir après la réunion de l'association des amis de Champdolent sur place afin de déterminer la meilleure installation possible.
- ➔ M. HENNION fait un compte-rendu de la rencontre qu'il a eu avec M VIGNERON le matin même. En effet, la Sous-Préfète s'est récemment étonnée du manque de visibilité du lieu

« Bel ébat écluse ». M. VIGNERON fera des propositions d'implantation de panneaux (1 ou 2 maximum). Mme MANICOT conseille de prendre contact avec M. Pierrick REGNAULT, responsable d'agence de St Jean d'Angély.

→ Il convient de prévoir la pose de panneaux sur le parking de Bel ébat en saison afin de mieux orienter les clients de la guinguette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37.

### **Ordre du jour**

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 ;</li><li>2) Vente des anciennes tables de la Salle des fêtes ;</li><li>3) Proposition de don d'une parcelle de bois ZH n°128 aux Grands Andreaux ;</li><li>4) Convention avec le comité départemental de la ligue contre le cancer pour octobre rose ;</li><li>5) Questions diverses.</li></ol> |
|---|

### **SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :**

Mme BOUILLAGUET

M.HENNION

Mme BORNET

M. MORISSON

M. BONNET

Mme LEMOUÉE

Mme MANICOT

Mme PELON

M. PORTAL